

# Une thèse d'histoire en écriture inclusive ? Si, si, c'est possible !

écrit par François des Groux | 30 octobre 2022

UNIVERSITÉ  
LUMIÈRE  
LYON 2  
UNIVERSITÉ DE LYON

LAHRA  
UMR 5190  
LABORATOIRE DE RECHERCHE  
HISTORIQUE RHÔNE-ALPES

Ad  
483  
Ecole doctorale  
Sciences Sociales  
Université de Lyon

Université Lumière Lyon 2

Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes

École doctorale Sciences sociales 483

Polonais-es et Juif-ve-s polonais-es réfugié-e-s à Lyon  
(1935-1945) : esquives et stratégies

Université Lumière Lyon 2

Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes  
École doctorale Sciences sociales 483

Polonais-es et Juif-ve-s polonais-es réfugié-e-s à Lyon  
(1935-1945) : esquives et stratégies

Du temps de la grandeur de la France et de sa prestigieuse recherche scientifique, un tel titre pour une thèse de doctorat aurait justifié de recaler illico son auteur.

Car, même si le sujet s'avère ici d'un certain intérêt et la candidate de grande valeur, "**Polonais-es et Juif-ves polonais-es réfugié-e-s à Lyon**", c'est affreux et insupportable à lire.

D'autant plus que les 773 pages restantes de [la thèse de 2016 de Laurence Prempain](#) (qui se revendique de l'approche américaine du concept de "genre" en histoire) sont du même acabit. L'histoire ne nous dit pas comme ce texte à l'écriture inclusive lourdingue a été soutenu à l'oral...

Extraits...

Université Lumière Lyon 2

Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes  
École doctorale Sciences sociales 483

*Laurence PREMPAIN*

**Polonais-es et  
Juif-ve-s polonais-es  
réfugié-e-s à Lyon  
(1935-1945)  
*Esquives et stratégies***

PREMIÈRE PARTIE : <u>LES RESSORTISSANT-E-S POLONAIS-ES À LYON</u> .....	61
CHAPITRE 1 : ÉTAT DES LIEUX.....	63
CHAPITRE 2 : ITINÉRAIRES DE VIE.....	91

Les ressortissant-e-s polonais-es auquel-le-s s'intéresse cette recherche sont en réalité deux populations : d'une part les Juif-ve-s polonais-es et d'autre part les Polonais-es, sous-entendu catholiques, la Pologne relevant historiquement de cette religion. Dans l'entre-deux-guerres, tous et toutes étant considéré-e-s en Pologne comme de citoyenneté polonaise, mais pour les Juif-ve-s, ce point de vue veut qu'ils-elles soient dit-e-s de nationalité juive.<sup>7</sup> En effet, lors de la signature des différents traités qui ont marqué la fin de la Première Guerre mondiale, l'objectif a été "*de satisfaire au maximum les aspirations nationales et celles des personnes, de régler les problèmes des minorités nationales en contraignant [certains pays dont la Pologne] à signer des traités garantissant aux minorités le respect des droits fondamentaux*".<sup>8</sup> Ce traité des minorités a entériné dans les textes une nationalité juive et une citoyenneté polonaise. Aussi, les Juif-ve-s de Pologne, où 'juif-ve' s'écrit avec une minuscule selon la tradition et ne désigne qu'une religion, ont été dit-e-s citoyen-ne-s polonais-es de nationalité juive. Cependant, la citoyenneté a toujours été placée au-dessus de la nationalité,<sup>9</sup> laissant un gouffre entre le droit et les faits.<sup>10</sup> Afin de rétablir la neutralité dans notre recherche, le 'J' majuscule est choisi pour parler des Juif-ve-s polonaises et des Polonais-es, sous-entendu catholiques. Du point de vue des fonctionnaires de la préfecture du Rhône qui ont ouvert les dossiers d'étrangers sur lesquels repose cette recherche, sont Polonais-es celles et ceux qui présentent un passeport polonais ou se déclarent comme tel-le-s, à moins que ce ne soit le lieu de naissance qui serve de base à la catégorisation. Cela créé des distorsions dont nous avons conscience d'autant que la citoyenneté polonaise n'est pas toujours revendiquée par la population étudiée.

La liste exacte des personnes qui ont résidé dans le centre d'accueil n'est pas connue. Certaines personnes ont été seulement pressenties pour y être admises lorsqu'il s'agissait de dresser la liste des premiers transferts. Par la suite, les hébergé-e-s sont venu-e-s soit de façon isolée, soit en petits groupes. En mai 1942, vingt autres personnes sont arrivées du camp de Noé. Dans la nuit du 26 août 1942, des centaines de personnes sont raflées. Parmi celles-ci, se trouvent Estera Ofman, son mari Gerimiez Leibowitz et leur fille Céline née en 1936 à Paris.<sup>1652</sup> L'on sait qu'ils ont auparavant résidé en Belgique d'où il-elles sont arrivé-e-s en mai 1940 sans autres précisions. Enfermé-e-s à Vénissieux, Estera est alors victime d'une crise d'appendicite et est hospitalisée, tandis que son mari est déporté. Quant à l'enfant, elle est prise en charge par le SSE et conduite à Chansaye. Nul doute que l'abbé Glasberg est ici personnellement intervenu pour la faire admettre. Il y a eu également des transferts d'un centre d'accueil à un autre, des personnes seulement de passage, qui n'ont pas été enregistrées, sans compter celles et ceux qui l'ont été sous une fausse identité. Un travail plus approfondi sur les hébergé-e-s de ce centre reste à faire. Toutefois, comme le souligne Christian Eggers, ces centres ont la particularité non d'exclure les populations selon la conception développée

<sup>1649</sup> GRYNBERG Anne, *Les camps de la honte. Les internés juifs des camps français 1939-1944*. Paris : La découverte/poche, 1999, p. 206 (version électronique)

<sup>1650</sup> SSAE, 2005/001 13/168 (cote provisoire). Copie d'un courrier de la préfecture du Rhône, État Français à son Éminence le cardinal Gerlier, 13 septembre 1941.

<sup>1651</sup> SSAE, 2005/001 13/168 (cote provisoire). Règlement intérieur de la Maison d'Accueil de la Roche d'Ajoux (à afficher dans chaque chambre). Signé A. Glasberg.

<sup>1652</sup> ADR, 829 W 386, n° 81 574. Je remercie Valérie Perthuis-Portheret qui a généreusement partagé avec moi

P. 501

...

**L'auteur informe le lecteur de son "regard genré" sur cette partie de l'histoire française. Soumission à la mode ? Bien-pensance ? Prosélytisme politico-gauche-néoféministe ? Fallait-il vraiment rendre rebutant\* la lecture d'un tel sujet pour comprendre le point de vue féminin sur les *Polonais et Juifs polonais réfugiés à Lyon entre 1935 et 1945* ?**

\* L'ancien ministre de l'Éducation, Jean-Michel Blanquer, avait proscrit en 2021 l'utilisation de l'écriture inclusive, au grand dam des syndicats enseignants de gauche qui voyaient là, l'imposition d'un "passéisme à la communauté éducative", en appelant "les personnels à ne pas tenir compte de ces

*instructions d'un autre temps et à exercer comme ils le souhaitent en fonction des situations professionnelles le plein usage de leur liberté pédagogique" ([TV5 Monde](#))*

## **Regard genré**

Le contexte actuel autour de l'usage du concept de genre montre que s'il est installé en France depuis une douzaine d'années, le *Journal officiel* en déconseille toujours l'usage,<sup>62</sup> tandis que l'historienne américaine Joan Scott, l'une des premières inspiratrices, reproche selon les mots de Françoise Thebaud un emploi "*routinier et banalisé du gender qui perd ainsi à ses*

<sup>62</sup> REVEL Jacques (dir.), *op. cit.*, p. 30.

<sup>63</sup> Commission générale de terminologie et de néologie, "Recommandations sur les équivalents français du mot *Gender*". *Journal officiel*, n°169 du 22 juillet 2005. De plus, la polémique soulevée durant l'hiver 2013 sur une prétendue "théorie du genre" enseignée dans les écoles montre combien la situation reste précaire.

*yeux tout caractère critique".<sup>64</sup> Cela prouve que le concept est toujours en évolution et doit inciter les chercheur-se-s à en mesurer l'utilisation.*

Historiquement, la médecine et la psychologie américaines ont forgé le concept de genre dès les années cinquante-soixante. Il a été ensuite très utilisé pour venir en appui aux recherches menées sur l'histoire des femmes. Dans les années soixante-dix, une première construction du concept envisagé comme mode de lecture pour comprendre les rôles sexuels, leurs changements et leurs significations dans les différentes sociétés du passé,<sup>65</sup> est rapidement dépassée car jugée trop descriptive. Elle est remplacée par l'acception plus politique qu'en propose Joan Scott en 1986 : "*le genre est un élément constitutif des rapports sociaux fondés sur des différences perçues entre les sexes et le genre est une façon première de signifier les rapports de pouvoir*".<sup>66</sup>